

L'an Deux Mil Dix Huit, le lundi 14 mai, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, en application des articles L 2121-7, L2121-10 et 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monique PARIS, Maire.

Etaient présents : CARPENTIER Isabelle, CHEDEVILLE Sylvain, GERAUD Jean, HOUDUSSE Michel, LA MARTA BLASCO Laurence, MAGIS Jean-Claude, NEUVILLE-BOURDON Céline, PIARD Philippe, PORQUET Alain, STALLIN Nathalie, RUIZ Hervé, TCHEOU Guy Passou (arrivé à 18h45 délibération n°16/2018), THOREL Gwénaëlle, VINCLET Magali

Absents: Candice FERNANDEZ, Karine DENOLLE, William HERFORT

Absents et excusés : Régine ENEE qui a donné pouvoir à Alain PORQUET

Secrétaire de séance : Philippe PIARD

Date de convocation : 07 mai 2018

PREAMBULE

Mme Le Maire demande que soit ajouté à l'ordre du jour le point suivant :

- Autorisation au Maire : signature contrat RICOH

Après délibération et à l'unanimité (15 voix pour dont 1 pouvoir), le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'ajout de ce point

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU PRECEDENT CONSEIL

Le Procès-verbal de la séance du 28 mars 2018 est approuvé à l'unanimité (15 voix pour dont 1 pouvoir).

(Arrivée à 18h45 Guy Passou TCHEOU)

AUTORISATION AU MAIRE : SIGNATURE CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES DE SERVICES INTERNET ET INTERCONNEXION DE SITES A LA FIBRE OPTIQUE AVEC LA CDC DU VAL ES DUNES

(n°16/2018)

Dans le but d'obtenir une meilleure coordination administrative et technique, de réduire les coûts procéduraux tout en mutualisant la procédure de consultation, il est envisagé de constituer un groupement de commandes entre la communauté de communes VAL ES DUNES et la commune de Frénoville.

Les modalités relatives à l'organisation du groupement, sont déterminées dans la convention constitutive.

Il est proposé au Conseil Municipal de donner son accord à la constitution d'un groupement de commandes selon les caractéristiques exposées dans la convention constitutive jointe en annexe, et d'autoriser la communauté de communes Val ès dunes coordonnateur du groupement à signer le marché.

Après délibération et par 15 voix contre dont 1 pouvoir et 1 abstention, le Conseil Municipal refuse d'adhérer à ce groupement de commande et de signer la convention.

**AUTORISATION AU MAIRE : SIGNATURE CONVENTION DE
RENOUVELLEMENT SERVICE D'INSTRUCTION MUTUALISE DES ACTES
D'URBANISME AVEC LA CDC DU VAL ES DUNES**

(n°17/2018)

La Communauté de communes Val ès dunes a mis en place depuis le 1^{er} mai 2015 un service d'instruction des autorisations de droit du sol (ADS) à destination de ses communes. Organisé au départ entre trois Communautés de communes, Val ès dunes, Evrecy-Orne-Odon et Entre Thue et Mue, seules deux resteront au 1^{er} mai 2018, Val ès dunes et Vallées de l'Orne et de l'Odon (issue de la fusion de « Vallée de l'Orne » et « Evrecy Orne Odon »). Au 1^{er} janvier 2018, 17 communes de Val ès dunes (sur 18) sont adhérentes. La convention initialement signée par les membres fondateurs arrive à son terme le 30 avril 2018. Il est proposé de reconduire la convention entre la CDC et les communes pour 3 années.

Pour les communes ayant signé depuis moins de trois ans la convention, celle-ci n'est pas encore caduque. Cependant, afin de faciliter la gestion de ce service, il est proposé qu'il y soit mis fin par anticipation et que toutes les communes signent la nouvelle convention au 1^{er} mai 2018 afin de repartir sur les mêmes conditions et les mêmes échéances.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 5211-4-2,

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR),

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM),

Vu la délibération n°2018/37 du Conseil communautaire du 29 mars 2018,

Considérant que la Communauté de communes Val ès dunes est habilitée à instruire les actes d'autorisations d'occupation des sols pour le compte de ses communes ou d'autres communes.

Considérant la mise en place du Service Instructeur Mutualisé des Actes d'Urbanisme (SIMAU) fonctionnant depuis le 1^{er} mai 2015,

Après délibération et à l'unanimité (16 voix pour dont 1 pouvoir), le Conseil Municipal :

↳ accepte de renouveler l'adhésion de la commune au service instructeur mutualisé des actes d'urbanisme de la Communauté de communes Val ès dunes au 1^{er} mai 2018

↳ s'engage à faire instruire par le service commun l'ensemble des actes tels que définis dans la convention

↳ s'engage à rembourser à la Communauté de communes les frais correspondants à l'instruction des actes d'urbanisme tels qu'établis dans la convention

↳ autorise Madame le Maire à signer les documents correspondants

AUTORISATION AU MAIRE : SIGNATURE AVENANT BODET

(n°18/2018)

Le règlement européen relatif à la protection des données personnelles (RGPD) entre en application le 25 mai 2018.

Afin de se conformer aux réglementations relatives aux données à caractère personnel en vigueur et notamment le règlement (UE) 2016-679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données personnelles (le RGPD), un avenant est à signer avec BODET Software pour le contrat de licence du logiciel Booky

Après délibération et à l'unanimité (16 voix pour dont 1 pouvoir), le Conseil Municipal autorise Mme Le Maire à signer l'avenant 2A du contrat de licence et assistance Booky n°S2005024 pour mise en conformité au RGPD

DENOMINATION D'UN LOTISSEMENT ET SES VOIES

(n°19/2018)

Il appartient au Conseil Municipal de nommer les rues et places publiques. Dans le cas où le Conseil Municipal décide de donner le nom d'une personne, il convient de n'attribuer une telle dénomination qu'à des personnes défuntés. Un lotissement qui est bordé au Nord par le noeud routier en provenance de l'A 813, à l'Est et au Sud par des surfaces rurales, à l'Ouest par les secteurs urbanisés existants, est en cours d'étude. Il est souhaitable, afin de faciliter les adresses pour les nouvelles constructions, de nommer ce nouveau lotissement ainsi que les rues et impasses.

Après délibération et à l'unanimité (16voix pour dont 1 pouvoir), le Conseil Municipal décide de nommer ce lotissement « quartier de l'étoile ».

Les rues et impasses seront nommées lors d'un prochain Conseil Municipal.

PLU : MODIFICATION ZONE 2 AUX

Il est envisagé d'ouvrir à l'urbanisation la zone 2AUX.

La délibération de lancement sera prise lors d'un prochain Conseil Municipal.

Avant toute ouverture à l'urbanisation, il faut lever la suspicion de zone humide par une étude adéquate comme prévu dans le PLU approuvé le 16 octobre 2017.

AUTORISATION AU MAIRE : SIGNATURE CONTRAT RICOH

(n°20/2018)

Le règlement européen relatif à la protection des données personnelles (RGPD) entre en application le 25 mai 2018.

Afin de se conformer aux réglementations relatives aux données à caractère personnel en vigueur et notamment le règlement (UE) 2016-679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données personnelles (le RGPD), une proposition financière de la société RICOH a été faite pour une sauvegarde totale et automatique de toutes les données.

Après délibération et à l'unanimité (16 voix pour dont 1 pouvoir), le Conseil Municipal autorise Mme Le Maire à signer la proposition financière et ses annexes avec la société RICOH pour la solution de sauvegarde WOOXO.

QUESTIONS DIVERSES


- Compte rendu de la CDC du Val Es Dunès en date du 29 mars 2018 a été transmis par email le 10 avril 2018 et compte rendu du 12 avril 2018 le 17 avril 2018
- Compte rendu de l'Assemblée Générale de GOODWOOD en date du 05 avril 2018 a été transmis par email le 16 avril 2018
- Le rapport d'orientation budgétaire 2018 de la CDC du Val Es Dunès a été transmis par email le 16 avril 2018
- Mme LA MARTA BLASCO donne un compte rendu sur l'étude du projet de mise en place d'un centre aéré le mercredi et les vacances scolaires. Une convention doit être signée fin mai pour une mise en place début septembre 2018
- Mme PARIS informe le Conseil Municipal de l'ouverture de la Boulangerie à Frénoville début juin 2018

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h00.

Affiché le

18/05/2018

Le Secrétaire de séance,
Philippe PIARD



Le Maire,
Monique PARIS

